



Compte-rendu de la 5^{ème} réunion de quartier 1 « centre » du 13 novembre 2023

Référent : Jean-Luc PARICKMILER.

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORAULT.

Une soixantaine de personnes présentes à 18h.

Monsieur René BOUCHARD, maire de Bagnols en Forêt, nous a rejoints à 19h.

Réponse du maire en caractères gras.

Le référent rappelle la mission des référents de quartier :

- Lien entre votre quartier et la municipalité.
- Être à votre écoute pour améliorer notre cadre de vie.
- Définir des priorités et initier des actions.
- Ils sont bénévoles.

Le référent informe que Fabrice DARRIGRAND a démissionné et que la mairie a fait appel à candidatures pour reformer un binôme de référents pour Bagnols centre. Les volontaires ont jusqu'au 16 décembre pour se porter candidat.

Point sur les réalisations depuis la dernière réunion

- a. Suite au comptage des véhicules Chemin de Saint-Antoine et Chemin du Cannet, qui a révélé que 25% du trafic du village passait par cet itinéraire, les panneaux « Interdit sauf desserte locale » ont été posés tout récemment.
- b. Des arbres ont été plantés dans le village notamment à la Chapelle Saint-Antoine en lieu et place de l'ancien.
- c. La place de stationnement pour handicapés a été repositionnée devant la Poste.

Sujets en suspens

- a. Pose du panneau « interdiction de tourner à gauche » en bas du chemin de la Baumette.
Réalisé depuis peu.
- b. Pose de panneaux rappelant la limitation à 30 km/heure Chemin St-Antoine, limitation qui est méconnue des Bagnolais eux-mêmes et par la même uniformiser avec le Chemin du Cannet car la limitation actuelle à 15 km/h est impossible à tenir.
- c. Création sur le Chemin de Saint-Antoine d'une zone de circulation partagée avec priorité aux piétons et aux vélos, vitesse limitée à 20 km/heure, marquage au sol...
- d. Mise en place de contrôles pour faire respecter le sens interdit sauf desserte locale.
- e. Création d'une aire de jeux pour la petite enfance sur les premiers terrains de boules non occupés du Boulevard du Rayol.
- f. Passage piéton en haut des Baumettes à repeindre ainsi que celui des Molières qui n'est plus très visible alors que c'est un arrêt du bus scolaire.
Le passage protégé a été déplacé récemment devant l'entrée du camping pour donner une meilleure visibilité aux piétons qui l'emprunte.

- g. Le cheminement depuis la maison médicale ou Traverse de la Rouvière vers Carrefour Contact A/R n'est pas sécurisé ni aménagé vers le passage piéton de la D4.

Un projet est en cours de finalisation pour aménager le bord de la Route de Saint Paul en réalisant un trottoir qui permet l'accès en sécurité au passage protégé pour traverser la D4. En même temps, le projet intègrera également les eaux de ruissellement du bas de la traverse des Rouvières.

- h. Le stationnement autour de la maison médicale est erratique. Une partie des patients et professionnels utilisent le parking de Carrefour Contact sous la tolérante bienveillante des gérants et une faible partie utilise le parking face à la maison de retraite.

Il n'existe pas de cheminement piétonnier du parking en face l'EHPAD jusqu'à la maison médicale, juste une double traversée de la RD4 par deux passages piétons dangereux compte tenu de l'allure des véhicules. C'est la raison pour laquelle ce parking est délaissé au profit de voitures ventouses... Compte tenu de l'importante fréquentation, un passage piéton incluant signalétique et éclairage serait pertinent.

La mairie avait déjà évoqué les coûts d'un mur de soutènement mais peut-être qu'un simple enrochement ou autres suffiraient.

Coût trop important : il faut racheter une bande de terrain au riverain et faire un cheminement qui permette l'accès PMR. Nous avons chiffré les travaux seulement entre 100 000 et 150 000 euros.

Discussion

1 - Circulation Saint-Antoine et Cannet :

- a. Coïncidence sur le fait que des travaux dans le village ont commencé aussitôt après la pose des panneaux, ce qui n'a pas incité les conducteurs à respecter l'itinéraire traditionnel. Pour l'instant, les riverains n'ont pas pu observer de baisse notable du trafic ou de changement de vitesse des automobilistes. La nature humaine étant ce qu'elle est, une interdiction sans contrôle a peu de chances d'avoir un effet. Quid des contrôles envisagés par le Maire ?

La PM est missionnée pour effectuer des contrôles durant les horaires les plus problématiques.

Ces contrôles sont-ils compatibles avec la présence de la police municipale à la sortie des classes. D'autres personnes ne peuvent-elles pas remplir cette mission (ASVP, parents d'élèves...) ?

Nous sommes passés en vigilance attentat au niveau des groupes scolaires et il a été décidé de placer toutes les forces de police aux abords de l'école aux horaires de rentrée et de sortie. Il n'est pas question de diminuer ces mesures de sécurité car l'école est devenue une cible pour les extrémistes.

En revanche, la police municipale peut intervenir avant la rentrée ou après la sortie de l'école, sur le créneau 7h-9h ou 17h-19h, au moment où l'on observe de toute façon les pics de circulation. On peut tout à fait concilier les 2 missions. Des contrôles sont déjà organisés, ce sont des contrôles à visée pédagogique. Les automobilistes doivent donner leur adresse et s'ils n'habitent pas le secteur, on leur explique qu'ils n'ont pas à emprunter cet itinéraire. On attendait la rentrée des classes pour passer à une version plus coercitive, avec les sanctions qui vont avec. Les contrôles sont donc bien prévus et, de manière générale, face à une interdiction, il faut toujours prévoir une sanction sinon ce n'est pas respecté. La police municipale est donc missionnée pour faire des contrôles inopinés, et ce à différentes heures de la journée. En 2024, on fera un comptage pour vérifier qu'il y a une amélioration. Si ce n'est pas le cas, on en viendra à la création sur le Chemin de Saint-Antoine d'une zone de circulation partagée avec priorité aux piétons et aux vélos, vitesse limitée à 20 km/heure pour les automobilistes, marquage au sol...

- b. Les différents problèmes de circulation se posent où ont connu une très forte aggravation depuis l'installation du feu sur la Grande Rue. L'indiscipline de quelques-uns perturbe le quotidien d'un grand nombre. Pourquoi ne pas installer le détecteur de gros gabarits qui avait été envisagé ?!?

Les travaux en attente ont bien été réalisés mais le détecteur n'est pas installé ni même acheté. On risque d'investir de l'argent pour un système qui ne fonctionnera pas à cause de l'indiscipline de quelques personnes.

En effet, dès que l'on se gare contre les potelets pour décharger des courses par exemple, cela bloque la circulation de la Grande Rue quand un bus arrive. Qui plus est, cela bloque dans les 2 sens, car le feu continue à faire sa phase. Et la police municipale ne peut pas être mobilisée en permanence pour patrouiller sur la Grande Rue. Les véhicules légers peuvent se croiser et à partir de 20h30 les feux sont d'ailleurs clignotants dans les 2 sens. Mais le frein majeur reste la circulation sur la départementale dans la Grand'Rue empruntée par des véhicules lourds comme pas moins de 15 bus par jour. Au moment des travaux, le Département a exigé qu'un passage plus large soit laissé pour la circulation des personnes à mobilité réduite. La Grand'Rue est donc plus étroite aujourd'hui, mais même avant les travaux, les problèmes de croisement des bus se posaient et les élèves arrivaient assez régulièrement en retard. Aujourd'hui, avec ce feu, les bus n'ont au moins plus de problème pour circuler dans le village et les chauffeurs s'en réjouissent.

2 - Circulation dans la Montée derrière le Château :

Dans cette rue très en pente et sans trottoir, qui a récemment connu un accident spectaculaire, on note une circulation plus intense depuis aussi l'instauration du feu et une vitesse qui n'est pas toujours adaptée. Pourrait-on prévoir d'ajouter un panneau qui annoncerait la déclivité et qui limiterait la vitesse à 10km/heure ? Serait-il possible de prévoir des protections en dur pour les terrasses les plus exposées ? Peut-on envisager de mettre la rue en sens interdit depuis la Grande Rue pour que seuls les automobilistes venant du parking l'utilisent ?

On vit dans un village perché et les rues sont en pente. Interdire toutes les rues qui descendent est un non-sens car ce ne sont moins les rues qui sont dangereuses que le comportement de certains automobilistes...Il n'est pas interdit aux riverains de protéger leur terrasse avec un muret ou une barrière dans les règles de l'art.

3 - Vitesses de circulations excessives :

On observe un problème de vitesse excessive sur l'ensemble des chemins bagnolais. Peut-on envisager plus de contrôles et de verbalisations ? Pourrait-il y avoir une aide de la part de la gendarmerie ?

La gendarmerie n'est pas habilitée à intervenir sur les chemins ruraux. Elle ne peut intervenir que sur les départementales et donc la D4 ou la D47 en partenariat avec la police municipale.

Par ailleurs, ces contrôles de vitesse nécessitent un appareil de mesure avec un agrément. Or l'appareil est hors service, il faut donc le budgéter puis l'acheter. De plus, les contrôles ne peuvent pas être opérés n'importe où car il y a un cadre réglementaire à respecter. Il faut par exemple éviter les sorties de virage ou autres endroits propres à surprendre les automobilistes.

4 - Stationnement dans le village :

La règle de stationnement a récemment changé en centre-ville : un véhicule ne peut plus rester garé plus de 72 heures au même emplacement. C'est un problème quand on doit s'absenter plusieurs jours ou que l'on a un souci de santé et que l'on ne peut plus conduire momentanément. Serait-il possible d'avoir des dérogations ou de prévoir un badge pour les habitants du centre-ville ?

Cette nouvelle réglementation a été mise en place pour éviter que certains espaces ne soient colonisés par les véhicules ventouses, situation qui nuit à l'attractivité du village. En cas de problématique de santé ou de voyage, il faut passer un coup de fil à l'accueil de la mairie ou à la police pour obtenir une dérogation temporaire. Si la réponse reçue n'est pas adéquate, il faut en référer au Maire.

5 - Gestion des déchets

Pour tout savoir sur la mise en place de la redevance incitative, il y a eu récemment une réunion publique à St Paul en Forêt et une autre réunion sera organisée le 27 janvier prochain à Bagnols en Forêt.

Le compostage a démarré. Le bac collectif sur le parking de l'église est bien rempli et il ne faut pas hésiter à faire des signalements à la Mairie (MairesetCitoyens).

- a. Les bacs violets ont été distribués dans tous le village et les bacs jaunes seront eux-aussi prochainement déployés mais quelle sera la fréquence du ramassage ? Comment savoir combien de ramassages seront nécessaires à l'année dans notre foyer ? Le décompte sera-t-il trimestriel, semestriel ou annuel ? Quels seront les tarifs ? Il faudra dorénavant penser à rentrer ses poubelles systématiquement car toute poubelle laissée sur le bord de la route sera levée et un passage compté, même si elle était vide...

Comment seront comptabilisées les levées dans le centre du village puisqu'il n'y a pas de bac individuel dans ce secteur ?

Le maire, aussi référent de la commission déchets à la CCPF, rappelle que la compétence déchets est maintenant une compétence intercommunale et que le fonctionnement est décidé à l'échelle de la communauté de communes. Les ramassages ont été harmonisés et il n'est prévu qu'une seule collecte par semaine pour le bac violet doté d'une puce électronique car le but avoué est de mieux trier pour diminuer la quantité de déchets, favoriser la valorisation et éviter ainsi d'enfouir dans le « trou de Bagnols » (décharge Vallon des Pins).

Pour le cœur du village ou tous autres lieux inaccessibles pour les camions de collecte, les conteneurs collectifs semi-enterrés ou enterrés seront dotés d'un système de contrôle d'accès individuels par badge.

Les conteneurs jaunes pourront être sortis chaque semaine. Quant aux violets, on pourra choisir le nombre annuel de levées au démarrage. Ceux qui produisent peu prendront plutôt le forfait 12 levées par an et ceux qui veulent conserver plus de fréquence choisiront entre les forfaits 24, 36 ou 52 passages par an. Ce concept a l'avantage de répartir le nombre de levées dans l'année comme on le souhaite et privilégier par exemple plus de levées en été pour limiter les odeurs.

L'année 2024 sera une année test qui permettra à chacun de réguler ses propres besoins. Aujourd'hui, la caractérisation qui a été effectuée en juin sur la CCPF montre que seulement 27% de la poubelle devrait effectivement être enfoui. 73% de ce qui est actuellement dans nos poubelles peut être recyclé ou valorisé. C'est dommage car tout cela va dans le « trou de Bagnols ». Or 25 ans, ce n'est pas si loin que cela et à la vitesse à laquelle on le remplit, on n'est pas sûr de tenir aussi longtemps. Par ailleurs cette taxe incitative sera plus juste, puisque l'on va payer en fonction des déchets que l'on produit et non plus en fonction de la taille de la maison. Chacun doit se prendre en main et diminuer ses déchets et celui qui ne fait pas d'efforts paiera en conséquence.

- b. La taxe incitative est instaurée dans la CCPF mais la sera-t-elle aussi à Draguignan ou Puget par exemple ? Est-ce que les autres territoires joueront le jeu ? Quelle égalité alors qu'on récupère les ordures de tout le monde dans la décharge ?

En ce qui concerne les communes et territoires alentours, la deadline est fixée à janvier 2025. A cette date, tous les territoires qui apportent leurs déchets au Vallon des Pins devront montrer qu'ils valorisent au moins 65% de leurs déchets et ceux qui ne respectent pas cette norme ne pourront plus venir. Par exemple, le taux de valorisation est actuellement de 59% pour la CCPF, 55% pour Esterel Côte d'Azur Agglomération, 54 % pour DPVA et 75% pour le SMED (Cannes) qui a fait le choix de construire une usine multi-filière.

Pour 2025, tout le monde devra avoir fait un choix. La CCPF a choisi la redevance incitative, d'autres ont fait le choix d'un process, d'une usine. Les tonnages sont déjà définis : la CCPF ne devra plus produire que 8000 tonnes de déchets à enfouir en 2025, contre 9450 tonnes aujourd'hui. Quand on regarde la moyenne

par habitant, on est aujourd'hui à 370 kgs de déchets/habitant alors que certaines communes qui ont déjà adopté la redevance incitative sont passées à 110 kgs/habitant.

c. Où vont les emballages une fois qu'on les a triés et déposés dans la poubelle jaune ?

C'est la même benne qui récupère les ordures ménagères et les emballages mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils ne sont pas mélangés car ce n'est pas le même jour de ramassage. Lorsque les emballages sont récupérés par la benne, ils atterrissent au quai de transfert de Montauroux. De là, ils partent vers l'usine du Muy qui traitent tous les emballages. Cette usine est visitée par les familles qui se sont inscrites au « défi famille 0 déchet » qui existe depuis deux ans. 15 familles ont été retenues. Elles vont travailler 7 mois sur leurs déchets. Elles visitent également le « trou de Bagnols ». Chacun peut d'ailleurs visiter le Vallon des Pins avec les visites de la passion. C'est bien souvent un électrochoc. On peut appeler la communauté de communes pour accompagner les familles dans ces visites.

5 - Eclairage :

a. Eclairage public : Bagnols en Forêt a obtenu le classement en village étoilé et chacun s'en félicite. Cependant nos enfants sont à certains endroits exposés au danger de voies non éclairées ou insuffisamment éclairées, particulièrement en cette période hivernale. Plusieurs lieux posent problèmes comme les abords des arrêts de ramassage scolaire (ex les Molières), le chemin du Cannet et le chemin de Saint-Antoine où on voit les enfants s'éclairer avec leur téléphone portable à la sortie du bus scolaire. Sur le Chemin du Cannet, les lampadaires existent, mais ne fonctionnent pas. Pourrait-on prévoir de les réparer et d'y inclure un détecteur pour un éclairage qui se déclenche seulement au passage pour ne pas déranger la faune ? De même, il fait nuit noire entre le centre du village et le Carrefour Contact. Peut-on envisager un éclairage se déclenchant aussi au passage sur cette section de la D4 ?

La partie haute du Cannet est normalement déjà équipée de détecteurs mais il faut signaler si cela ne fonctionne pas et dans la partie basse il manque des lampes. Elles ont été commandées et le prestataire doit intervenir. Il ne faut donc pas hésiter à signaler les éclairages qui ne fonctionnent pas sur l'application MairesEtCitoyens.

b. Eclairage privé : Certains riverains ont des éclairages très puissants ou des éclairages qui restent en fonctionnement des heures durant. Serait-il possible de communiquer auprès de propriétaires par l'intermédiaire de MairesEtCitoyens et du site de la mairie pour leur rappeler qu'un éclairage décoratif ne doit pas éclairer la rue et qu'il n'est pas forcément utile de garder les lumières de jardin allumées quand on n'y est pas. Les lumières blanches seront bientôt interdites à la vente. Ces dérives nuisent à la faune nocturne et à l'observation des étoiles. Tout cela compléterait l'action « Bagnols Village Etoilé ».

6 - Parking Poro :

La montée de l'escalier pour aller au foyer et au village depuis le parking Poro se dégrade. Peut-on en entretenir l'accès et faire réparer la rambarde en bois ? Cela inciterait les gens à utiliser un peu plus ce parking pour se rendre au marché par exemple.

Des travaux de réfection seront programmés en 2024.

7 - Action pour la jeunesse :

Faute de local, les adolescents se regroupent au bout du parking où ailleurs. Pourrait-on prévoir de leur réserver une salle ou un préau ?

Le futur projet de centre aéré prévoit la création d'un club ado avec un local qui sera mis à la disposition des jeunes et construit en même temps que le centre aéré à la MTL.

8 - Embellissement et attractivité du village :

- a. Proposition de cacher par une haie la multitude de réservoirs qui dénaturent un peu la vue sur le village quand on arrive du Blavet.

Une plantation de haie entrainera un problème de visibilité quand on arrive sur la D47 et donc se révéler dangereuse. Les conducteurs qui voudront tourner vers Maupas ne pourront pas anticiper l'arrivée d'un véhicule. Il y a peu de solutions dans la mesure où chaque propriétaire est libre de faire ce qu'il veut sur son terrain sauf provoquer un trouble de jouissance important. Reste la discussion...

Le référent et quelques habitants se proposent d'aller rencontrer le propriétaire.

- b. Peut-on remettre en eau la fontaine du village (fontaine à l'oie) puisque c'est le symbole de notre village ? On pourrait la faire fonctionner en circuit fermé pour limiter l'impact sur l'environnement.

La fontaine n'est malheureusement pas étanche et même après travaux il y aura toujours de l'évaporation. Il faudra donc toujours la remettre à niveau ce qui constitue un mauvais exemple alors qu'on est en restriction d'eau.

- c. L'attractivité du centre du village pourrait-être améliorée au pendant de Turrettes et en réservant, sous contrôle, des espaces dédiés de création à nos artistes locaux. Ainsi l'atelier de peinture ou autres pourrait exploiter des supports comme les portes, boîtes aux lettres, clôtures, murs, bouches d'égout,... pour s'exprimer selon des thèmes définis. Pourquoi ne pas lancer un concours à projets !

9 - Réfection des routes :

Certains chemins et rues de Bagnols présentent une chaussée très dégradée comme sur la rue menant au parking du Poro ou sur le chemin des Rouvières, les Culasses... Des travaux sont-ils prévus ? Quand seront-ils effectués ?

La mairie a dressé en 2023 un répertoire des chemins méritant une réfection. Ainsi la rue de l'ancienne mairie a été notée comme à refaire. Il faudra cependant attendre le budget 2024 pour réaliser certains de ces travaux car l'enveloppe budgétaire affectée à la voirie a fondu. Les travaux ont déjà été réalisés Chemin de Vauloube ainsi qu'au croisement avec la Rouquaire et sur le Chemin de la Combe. Le chemin de Fournoune va également être fait et des patchs vont être posés sur les gros trous du chemin des Rouvières, des Culasses...

10 - Evolution du PLU :

Des groupes de travail animés par la mairie et un cabinet d'études ont déjà débutés avec des volontaires. Que veut-on pour Bagnols d'ici 25 ans en termes d'activités et de développements liés à l'occupation des sols et aux constructions ?

Les sujets sont vastes mais par exemple, il faut savoir qu'un tiers des maisons de la commune sont des résidences secondaires. Est-ce une bonne chose ? Ne faudrait-il pas développer un tourisme plus vertueux dans notre commune à fort potentiel nature ?... La mairie a fait un premier pas en augmentant de 20% la taxe sur les résidences secondaires.

Cette augmentation n'est pas là pour permettre de constituer un bas de laine mais bien pour permettre de réaliser les investissements absolument indispensables pour le village comme par exemple le futur centre aéré et le club ado.

11 - Point sur les eaux pluviales :

- a. Est-il bien précisé sur les autorisations d'urbanisme que le pétitionnaire doit garder les eaux pluviales sur sa propriété ? Est-il incité à les recueillir ?

Ce qui est signifié sur les autorisations d'urbanisme, c'est qu'il est interdit de canaliser sur son terrain les eaux pluviales pour ensuite les rejeter sur la voie publique. En revanche, si les eaux pluviales sont absorbées par le terrain et descendent ensuite naturellement sur la voie publique, alors c'est légal. Par ailleurs, un bassin de rétention est obligatoire dans chaque nouvelle construction pour la toiture et les terrasses imperméabilisées.

- b. A chaque précipitation, certaines rues reçoivent en partie basse des volumes importants de graviers comme par exemple au niveau de la grille d'évacuation en bas de la traverse des Rouvières. Des solutions sont-elles envisageables en termes de travaux d'aménagements ?

Un projet est en cours de finalisation pour gérer les eaux de ruissellement de la traverse des Rouvières quand il pleut mais aussi pour aménager le bord de la Route de Saint Paul en réalisant un trottoir qui permet l'accès en sécurité au passage protégé qui permet de traverser la D4.

12 – Action citoyenne de lutte contre les dépôts sauvages :

Des habitants suggèrent une matinée d'action de cohésion écologique qui pourrait se répéter et avoir pour thème le ramassage des déchets, entretien des rues, voies et servitudes depuis un RDV à Sainte-Anne. La matinée se terminerait par un bilan et éventuellement verre de l'amitié tiré du sac...

La mairie peut-elle promouvoir l'action voire l'aider ?

C'est une excellente idée : on pourrait par exemple aussi aller nettoyer les terrains où se trouvent les envois d'emballages, près de l'ISDND des Lauriers...

Merci pour votre participation et à bientôt.

Contact : votre référent, Jean-Luc PARICKMILER

rdq1b.bef@gmail.com

07.84.39.87.09